ORGANIZATION OF AFRICAN UNITY
Secretariat
P. O. Box 3243

منظمة الوحدة الافريقية
السكرتاريه
ص. ب. ٣٢٤٣

ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE
Secretariat
B. P. 3243

Addis Ababa اديس ابابا

CM/1139 (XXXVII)
ORIGINAL : ANGLAIS

CONSEIL DES MINISTRES
TRENTE-SEPTIEME SESSION ORDINAIRE
NAIROBI, KENYA
15-21 JUIN 1981

LA TROISIEME CONFERENCE AFRICAINE DES ADMINISTRATIONS DES TELECOMMUNICATIONS

ORGANIZATION OF AFRICAN UNITY ARCHIVES
REFERENCE
ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE

CM 1139

MICROFICHE

LA TROISIEME CONFERENCE AFRICAINE
DES ADMINISTRATIONS DES TELECOMMUNICATIONS

(Note du Secrétaire Général)

Au moment de l'adoption du Plan d'Action et l'Acte Final de Lagos en Avril 1980, la Deuxième Session Extraordinaire de la Conférence au Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA a entériné le programme de la Décennie des Transports et Communications des Nations Unies pour l'Afrique comme faisant partie intégrante du Plan d'Action qui accorde une importance particulière au secteur des communications, notamment les télécommunications, comme un facteur important devant permettre la réalisation des objectifs de l'Acte Final de Lagos préconisant la création d'une Communauté Economique Africaine avant l'an 2000. La plus grande préoccupation du Plan d'Action de Lagos dans le domaine des communications est la mise en opération du Réseau panafricain des Télécommunications (PANAFTEL) qui consiste à relier les réseaux nationaux dans un cadre régional qui contribuerait considérablement à améliorer le commerce intra-africain et la coopération économique en général.

2. Lors de sa Trente-cinquième Session Ordinaire, le Conseil des Ministres de l'OUA après examen du rapport du Comité de Coordination de la PANAFTEL (document CM/1069(XXXV) a adopté la Résolution CM/Res.802(XXV) acceptant l'invitation du Gouvernement de la République du Libéria à abriter la Troisième Conférence Africaine des Administrations des Télécommunications, organisée conjointement par l'OUA, l'UIT, l'UPAT, la CEA et la BAD, qui s'est tenue du 8 au 19 Décembre 1980.

Les principaux objectifs de la Conférence étaient les suivants :

a) Faire le bilan du progrès réalisé dans le cadre de la mise en opération du réseau PANAFTEL.

b) Examiner l'état d'avancement des activités en cours dans le cadre de la Première phase des programmes du secteur des communications pour la Décennie des Transports et Communications des Nations Unies pour l'Afrique ; et

c) Définir les objectifs, les buts et les stratégies de développement des télécommunications au cours de la Deuxième Phase de la Décennie, 1984 - 1988.

3. Les Etats membres de l'Organisation de l'Unité Africaine ont investi d'importants capitaux pour le développement des télécommunications dans le cadre des mesures destinées à assurer la mise en opération des Réseaux panafricains des télécommunications. En dépit de tous ces efforts, il existe un certain nombre de lignes très utilisées et des réseaux tout entier qui ne fonctionnent pas de façon satisfaisante et dont la disponibilité de circuit reste des plus faibles. Ce sont là les problèmes qui empêchent l'augmentation du nombre et le développement des installations de télécommunications, et qui empêchent leur gestion et leur fonctionnement efficaces. Il faudrait en conséquence accorder la plus grande attention aux problèmes techniques et d'entretien en particulier dans la recherche de solutions sur une base collective lorsque le réseau tout entier sera en fin de compte intégré en un système régional.

4. Il est particulièrement intéressant de constater qu'à la Troisième Conférence Africaine des Télécommunications, les administrateurs des Télécommunications, qui sont les réalisateurs des réseaux PANAFTEL, se sont penchés sérieusement sur ce problème, et ont décidé de prendre des mesures visant à assurer une gestion et à un fonctionnement plus efficaces des liaisons nationales et inter-états. A cet égard, quatre groupes sous-régionaux de travail ont été constitués pour les sous-régions d'Afrique Australe, du Nord, de l'Ouest, de l'Est, du Centre, dont les mandats consistent entre autres, à trouver des solutions aux diverses difficultés techniques que connaissent les réseaux PANAFTEL.

5. L'entretien et le fonctionnement efficaces du réseau PANAFTEL est sans doute une question complexe et les organisations intergouvernementales et internationales dont les activités portent sur des télécommunications se préoccupent de plus en plus à trouver les moyens de résoudre ces problèmes. L'Union panafricaine des télécommunications (UPAT), institution spécialisée de l'OUA dans le domaine des télécommunications créée en 1977, déploie des efforts considérables pour aider les membres des administrations des télécommunications à réduire le problème de l'entretien ainsi que d'autres difficultés techniques.

En septembre 1980, l'UPAT a organisé un séminaire sur la formation professionnelle, l'entretien et la coopération inter-état en matière de télécommunications comme moyen de sensibiliser l'opinion sur la gravité de la situation, et attirer ainsi l'attention des administrations des télécommunications sur la nécessité de trouver des solutions à ces problèmes.

6. La Troisième Conférence Africaine des Télécommunications a également fait une recommandation (Recommandation N° 13 sur les Communications par Satellite) qui met l'accent sur les nombreuses possibilités qu'offrent les communications par satellite ainsi que les moyens techniques qu'elles peuvent fournir. Toutefois, le chevauchement des efforts que déploient diverses organisations intergouvernementales et internationales dans leurs études de factibilité sur le Système Régional africain de Communications par Satellite envisagé a été considéré comme un obstacle à la création d'un système efficace et constitue également un gaspillage de ressources techniques et financières. Cette recommandation stipule en outre que toutes les études de projets en cours, ou envisagés devraient être harmonisés et intégrés en un seul projet, et la Conférence a invité le Secrétaire Général de l'OUA à prendre, en collaboration avec le Secrétaire Général de l'UPAT, les mesures visant à l'harmonisation et à l'intégration des diverses études du Système Régional Africain de Communications par Satellite envisagé.

7. Conformément à la recommandation susmentionnée, le Secrétariat Général de l'OUA a convoqué une réunion spéciale du Comité inter-agence sur les communications par satellite sous la présidence du Secrétaire Général Adjoint de l'OUA chargé du Développement économique et de la coopération avec la participation de l'UPAT, de l'UIT, de la CEA, de l'UNESCO et de l'URTNA.

8. Cette réunion s'est tenue le 16 Mars 1981 et a fait une recommandation sous forme de projet de résolution à l'intention de la Deuxième Conférence des Ministres africains des transports, des Communications et du Plan qui l'a adoptée. Aux termes de cette résolution, les Ministres ont invité l'UPAT, l'UIT, la CEA et l'OUA à organiser conjointement une réunion intergouvernementale d'experts en vue d'examiner l'étude harmonisée et intégrée sur le système régional africain de Communications par satellite envisagé, ainsi que les résultats de toute étude préliminaire effectuée sur ce système. Le Secrétariat

Général déploiera le maximum d'efforts dans ce domaine en vue de soumettre un rapport complet sur le statut du projet à la Trente-neuvième session ordinaire du Conseil des Ministres.

9. Les recommandations de la Troisième Conférence Africaine des Administrations des Télécommunications qui requièrent l'attention du Conseil des Ministres sont les suivantes :

i) Recommandation N° 6 : - Financement des investissements dans le domaine des télécommunications

La Conférence a analysé les difficultés auxquelles se heurtent les administrations des télécommunications dans le financement de la mise en place d'infrastructures des télécommunications.

Il a été constaté que l'affectation de ressources financières nationales au titre du projet national des télécommunications n'est pas proportionnelle aux besoins des administrations des télécommunications, et ceci est un facteur qui entrave l'achèvement de l'installation des réseaux nationaux qui à leur tour gênent la liaison des réseaux inter-états.

Les fonds octroyés par les pays développés en vue du financement des projets de télécommunications dans les pays africains diminuent considérablement en raison du caractère social des projets. Ceci amène à dépendre énormément des sociétés privées de financement pour l'octroi de prêts qui en général demande un taux élevé d'intérêt et se base sur le caractère classique de la rentabilité en matière de finances qui fait que le financement des projets des télécommunications n'intéresse pas les institutions internationales de financement.

Cette recommandation a attiré l'attention des Etats membres sur les difficultés financières et invite les gouvernements à accroître leurs contributions financières au titre des projets de développement des Télécommunications. La Conférence a également invité les institutions internationales de financement à étudier les projets de développement des Télécommunications dans tous leurs aspects économique, social et financier lorsqu'elles seront en possession des documents sur les projets élaborés par les Administrations des Télécommunications en Afrique.

ii) Recommandation N° 12. - Télécommunications rurales

Le développement dans les pays africains se fait de plus en plus dans les zones urbaines et néglige le secteur rural où vivent environ 80% de la population du continent. L'un des besoins fondamentaux d'infrastructures pour un programme de développement de tous les secteurs intégrant le secteur rural ou le secteur financier de l'économie africaine est le développement des télécommunications.

Cette recommandation de la conférence met l'accent sur la nécessité pour les Etats membres d'accorder une grande priorité au développement des installations des télécommunications dans les zones rurales et de les rendre ainsi plus utiles pour les projets industriels et pour la sensibilisation de l'opinion en matière de technologie au sein des communautés rurales puisque celles-ci constituent la plus grande partie du potentiel technologique indigène.

iii) Recommandation N° 13. - Télécommunications par Satellites

L'intérêt économique, commercial et politique qui s'est dégagé du système proposé de Télécommunications par satellites dans la région africaine à l'intérieur et en dehors du continent africain a causé le chevauchement des efforts de diverses organisations internationales et intergouvernementales qui entreprennent diverses études de factibilité sur ledit système avec l'assistance financière et technique de certains pays développés.

La Conférence a reconnu que ce chevauchement des efforts entrainera le gaspillage des maigres ressources financières et techniques à un moment où l'Afrique a le plus besoin de ces ressources pour la mise en oeuvre du Plan d'Action et de l'Acte Final de Lagos. Cette recommandation lance donc un appel à l'OUA afin qu'elle prenne les mesures nécessaires pour harmoniser et combiner les études de tous les projets envisagés et en cours en un projet unique.

Le Secrétariat Général déploiera le maximum d'efforts pour veiller à la mise en oeuvre de ces recommandations et résolutions adoptées à ce sujet par la Deuxième Conférence des Ministres africains des Transports, Communications et du Plan.

Plénière

(i) Examen du Réseau Panaftel englobant "l'étude du rapport intérimaire sur le projet Panaftel : aspects financiers et techniques ; et les activités des organismes régionaux et sous-régionaux en matière de développement et de coordination des télécommunications."

(ii) Décennie des Nations Unies pour les transports et les communications en Afrique.

(iii) Année Mondiale des Communications.

Comité "A"

(iv) Rôle des télécommunications dans le développement économique et social englobant : la planification nationale et la politique de développement des communications ; politique de développement ; développement des réseaux urbains et ruraux ; communications par satellite en liaison avec l'intégration des communications en Afrique.

Comité "B"

(v) Maintenance du Réseau PANAFTEL englobant : Exploitation du réseau PANAFTEL ; acheminement ; trafic ; comptabilité ; nouveaux services à introduire (par exemple transmission des données et téléconférence, etc.) ; incidences des techniques digitales sur le Réseau PANAFTEL.

Comité "C"

(vi) Formation du personnel

Comité "D"

(vii) Développement des systèmes de radiodiffusion

(viii) Développement des infrastructures nécessaires aux systèmes nationaux de radiodiffusion y compris la télévision

Questions diverses

(ix) Date et lieu de la prochaine réunion

(x) Clôture de la conférence

C. Résumé des délibérations

14. La conférence a décidé de mener ses travaux en séance plénière, en commissions et en groupes de travail ; elle a en conséquence créé 4 comités et 4 groupes de travail sous-régionaux. Les membres des bureaux des 4 comités ont été élus par la plénière alors que ceux des groupes de travail ont été élus par les Etats membres de chaque groupe de travail sous-régional. Les comités et les membres de leurs bureaux étaient ainsi composés :

Comité "A"	Planification et Réseau
Président	Cameroun
Rapporteur	Nigéria
Comité "B"	Maintenance et Exploitation
Président	Ethiopie
Rapporteur	Botswana
Comité "C"	Formation du personnel
Président	Ghana
Rapporteur	Maurice
Comité "D"	Radiodiffusion
Président	Egypte
Rapporteur	Sénégal

Les groupes de travail sous-régionaux étaient ainsi composés :

Groupe de travail de la sous-région de l'Afrique du Nord	
Président	Bénin
Rapporteur	Algérie
Groupe de travail de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest	
Président	Bénin
Rapporteur	Togo

Groupe de travail de la sous-région de l'Afrique de l'Est et Australe

Président	Tanzanie
Rapporteur	Kenya

Groupe de travail de la sous-région de l'Afrique Centrale

Président	Congo
Rapporteur	République Centrafricaine

I. Rapport de la séance plénière

(a) Examen du Réseau PANAFTEL

15. Le représentant de l'UIT a présenté un document qui faisait le point sur les progrès accomplis dans la mise en oeuvre du réseau PANAFTEL. Le réseau s'est étendu de 2000 Km en 1970 à 40.000 km en 1980. Toutefois, un certain nombre de circuits d'acheminement ont été identifiés mais non encore étudiés alors que d'autres qui ont fait l'objet d'études n'ont pu être mis en service faute de moyens financiers. Le ferme soutien politique, technique et financier que la CEDEAO apporte à la mise en oeuvre du réseau en Afrique de l'Ouest a été mis en relief et est digne d'émulation ; il faut espérer que le Groupement Economique qui vient d'être mis en place en Afrique Australe donnera la même impulsion au développement du réseau dans cette région.

16. Le représentant de l'UPAT a également rendu compte de la participation de son organisation à la mise en oeuvre du réseau PANAFTEL qui porte essentiellement sur les aspects de coordination des liaisons au-delà des frontières. Il a énuméré les difficultés rencontrées dans ce domaine et a invité les administrations des télécommunications à coopérer pleinement dans la planification et la maintenance des liaisons au-delà des frontières notamment en allégeant les formalités douanières et d'immigration afin de faciliter le mouvement des personnes et des biens avec le minimum de retard. Les discussions qui ont suivi ont montré la détermination des administrations des télécommunications présentes à la réunion à harmoniser et à coordonner leurs plans tant pour la mise en oeuvre que pour la maintenance des liaisons PANAFTEL. Toutefois, plusieurs délégués ont insisté sur les contraintes financières qu'imposent les fragiles économies de leurs pays respectifs. Le représentant de la Banque Mondiale a une fois de plus rappelé le rôle de la Banque comme principale source multilatérale de

de financement du développement notamment en matière de développement des infrastructures de télécommunications. Il a souligné que la Banque Mondiale a jusqu'ici alloué près de 20 milliards de dollars des Etats-Unis au développement des télécommunications dans les pays en développement. En outre, la Banque Mondiale s'intéressait à la viabilité de l'ensemble du secteur des télécommunications et non à des projets individuels et qu'elle examinerait donc favorablement les demandes de prêts pour le développement des installations de télécommunicationsen milieu rural où cela s'avère rentable. Il a énuméré les contraintes qui ont empêché la Banque Mondiale de financer certains projets de télécommunicationsdans le Tiers-Monde, contraintes qui sont entre autres : (a) le manque de compréhension des procédures de la Banque pour l'obtention des prêts ; (b) une mauvaise gestion (surtout financière) des organismes de télécommunication ; (c) l'insuffisance de personnel qualifié ; et (d) le peu d'attention accordée à la maintenance. La conférence a demandé à la Banque mondiale de réexaminer ses critères traditionnels d'analyse des projets lorsqu'elle aura à analyser les projets de télécommunications des pays africains. Elle a également instamment invité la Banque à coopérer avec d'autres organisations internationales afin de porter le niveau de la gestion, de la formation et de la maintenance à un point tel que les prêts consentis aux administrations pourraient être efficacement gérés.

17. L'avantage d'emprunter auprès des institutions multilatérales telles que la Banque Mondiale et la BAD réside dans le fait que l'appel à la concurrence au niveau mondial se traduit par des prix plus bas dans la mesure où les concurrents essaient de s'éliminer. Cette idée a été favorablement accueillie par la conférence qui a invité la Banque Mondiale et la BAD à organiser conjointement des séminaires en vue d'expliquer les règles et procédures d'obtention de prêts dans leurs institutions respectives.

(b) Décennie des Nations Unies pour les transports et les communications en Afrique

18. Le représentant de la CEA a passé en revue les progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la première phase de la décennie et a souligné que l'une des difficultés rencontrées par la CEA dans le contrôle de l'exécution du programme de la décennie résidait dans le manque d'information des administrations et des institutions chargées de l'exécution du programme. Il a invité les

gouvernements et les organisations intergouvernementales africains ainsi que les organisations internationales participant à la mise en oeuvre du programme de la Décennie à rendre compte régulièrement de leurs activités à la CEA. Il a également rendu compte des efforts déployés par la CEA et le Comité de coordination inter-institutions visant à mobiliser des ressources par l'organisation de réunions du Comité consultatif technique. Il a toutefois souligné que la plupart des fonds destinés aux projets nationaux devraient provenir des ressources propres des pays ou par le biais d'arrangements bilatéraux et multilatéraux.

19. Un document soumis par l'UIT sur ce point a mis l'accent sur la faible pénétration du téléphone en Afrique en invitant les administrations à déployer des efforts persévérants en vue d'atteindre l'objectif fixé dans le programme de la Décennie et visant à accroître le nombre de téléphones de 0,44 téléphones pour 100 habitants à 1 téléphone pour 100 habitants

(a) Année Mondiale des Communications (1983)

20. L'Assemblée Générale de l'Organisation des Nations Unies propose, en cas de disponibilité financière, de déclarer l'année 1983 Année Mondiale des Communications au cours de laquelle l'accent sera mis sur le développement à l'échelle mondiale des infrastructures de communication ainsi que sur les voies et moyens de maximiser leur utilisation afin de réduire de la sorte l'écart existant actuellement entre pays en développement et pays industrialisés. L'UIT a été désignée comme principale institution responsable de la coordination du programme d'activités.

21. L'UIT a présenté des propositions sur la manière d'organiser le programme d'activités de l'Année Mondiale des Communications aux niveaux national, régional, et mondial. Elle a également invité les administrations des télécommunications à créer des comités nationaux chargés de la planification du programme d'activités au niveau national et les organisations régionales et internationales à coopérer avec l'UIT en vue de faire de l'Année Mondiale des Télécommunications un succès surtout pour l'Afrique.

II. Rapport du Comité "A" - Planification et Réseau

22. Le comité a examiné les points suivants de l'ordre du jour :

(a) Rôle des télécommunications dans le développement économique et social ;

(b) Politique de planification nationale et communications ;

(c) Développement des réseaux urbains et ruraux ;

(d) Communications par satellite en liaison avec l'intégration des communications en Afrique.

(a) Rôle des télécommunications dans le développement économique et social

23. Un certain nombre de documents ont été présentés sur ce point mettant l'accent sur le rôle catalyseur des télécommunications en tant qu'instrument d'accélération et de consolidation du développement économique et social. Un document présenté par l'OUA a souligné l'importance des télécommunications et la reconnaissance par les responsables politiques africains de ce fait par leur approbation de la Décennie des Nations Unies pour les transports et les communications en Afrique qui constitue actuellement une partie intégrante du Plan d'Action de Lagos. Le document présentait aussi les télécommunications comme facteur d'unification et instrument d'intégration physique de l'Afrique.

(b) Politique de planification nationale et communications

24. Le Zaïre et la Guinée ont brièvement rendu compte des processus de planification dans leurs pays respectifs. Il a été pris note des expériences de ces deux pays et il a été dit qu'elles étaient dignes d'émulation. Les administrations des télécommunications ont été invitées à intégrer la planification des télécommunications dans l'effort global de planification du pays. L'inapplication de cette politique dans le passé, s'est traduite dans la plupart des pays africains par la négligence du secteur des télécommunications avec ce que cela implique comme retard dans la croissance des économies nationales et des conséquences sociales telles que la migration des zones urbaines. Les délégués ont mis l'accent sur les difficultés qu'ils rencontraient pour amener les autorités concernées à accorder un degré élevé de priorité au développement des télécommunications. Il a toutefois été noté qu'une certaine évolution positive se dessinait dans ce domaine et il faut espérer que la décision en la matière des responsables politiques se traduisait en actes concrets.

(c) Développement des réseaux urbains et ruraux

25. Le thème générale des documents présentés sur ce point et les discussions qui s'en sont suivies portaient sur l'importance des télécommunications dans le développement des économies rurales des pays africains. Les obstacles

au développement des réseaux en milieu urbain et rural ont été mis en lumière, à savoir :

(a) le manque de personnel qualifié, (b) la nécessité de choisir une technologie de télécommunication appropriée s'adaptant aux conditions prévalant dans un pays tout en étant économique et facile à entretenir, (c) la difficulté d'établir des prévisions exactes de la demande des installations de télécommunications en milieu rural ou de coordonner la planification de ces installations avec tous les organismes intéressés comme les Ministères de la Santé, de l'Agriculture et du Développement Rural pourraient conduire à une prolifération de projets non coordonnés d'installations de télécommunications en milieu rural, ce qui se traduirait par un gaspillage des faibles ressources nationales.

26. Nombre de délégués ont également brièvement rendu compte de l'expérience de leurs administrations en matière d'extension des installations de télécommunications au profit des collectivités rurales. L'approche la plus populaire s'est avérée être un système de fil suspendu à ciel ouvert avec un commutateur manuel. Un tel système est facile à entretenir puisqu'on pourrait apprendre aux populations rurales à manier un tel équipement, ce qui serait source de création d'emplois en milieu rural engendrant ainsi une certaine prospérité économique.

(d) Communications par satellite en liaison avec les communications intégrées en Afrique

27. La CEA, l'UPAT et l'OUA ont présenté des documents mettant l'accent sur l'importance des communications par satellite pour les collectivités rurales et les populations isolées. Ces documents décrivent les avantages des systèmes de communication par satellite par rapport au système terrestre et proposent que ce système joue un rôle de plus en plus important dans les communications intra-africaines. Il a été demandé qu'une action concertée soit entreprise par tous ceux qui sont intéressés par les communications par satellite en Afrique en vue d'entreprendre des études de préfaisabilité en insistant sur la nécessité d'harmoniser et d'intégrer ces études dans un seul projet.

28. Face à la prolifération des études, la conférence a invité l'OUA à organiser une réunion d'un comité de coordination pour harmoniser et intégrer toutes les études proposées ainsi que celles qui sont en cours. Il a été demandé d'adopter une approche graduelle et planifiée pour l'introduction d'un système régional de satellite en Afrique. Il s'avère nécessaire d'assurer sa viabilité économique et technique ainsi que sa compatibilité avec le réseau terrestre. Il a été souligné qu'on a beaucoup investi dans le réseau terrestre du PANAFTEL et qu'il fallait faire preuve de prudence en introduisant un système qui lui ferait concurrence et donc qui réduirait sa rentabilité. Les nombreuses contributions et interventions des délégués ont montré que l'Afrique était très intéressée par le développement des communications par satellite.

III. Rapport du Comité "B" - Maintenance et exploitation du Réseau PANAFTEL

a) Maintenance du réseau PANAFTEL

29. L'UPAT et l'UIT ont présenté des documents sur ce point. Le document présenté par l'UPAT se référait aux recommandations d'un séminaire qu'elle avait organisé à Nairobi en Septembre 1980 sur la formation professionnelle, la maintenance et la coopération inter-Etatique ; ce séminaire avait mis l'accent sur la nécessité de disposer au sein des administrations d'une division de la maintenance correctement organisée et de programmes de maintenance planifiés.

30. En dépit de difficultés financières considérables, les nations africaines ont investi une quantité considérable d'argent dans les infrastructures des télécommunications. Les dirigeants africains s'attendent donc à l'amélioration de la qualité des services offerts par leurs administrations nationales. Ils ont toutefois été profondément déçus par la situation qui prévaut dans le domaine des télécommunications. C'est pourquoi l'UIT à dit aux administrations qu'il était de leur intérêt d'améliorer les services offerts au public en maintenant leurs équipements à un très haut niveau de qualité. L'attention de la réunion a été attirée sur les caractéristiques d'une bonne organisation et de bonnes procédures de maintenance ainsi que sur la nécessité d'établir des normes régionales de maintenance pour l'Afrique.

31. Plusieurs délégués ont fait part à la réunion des difficultés que rencontrent leurs administrations dans la maintenance de leurs réseaux. Il semblait que si les gouvernements étaient désireux de fournir des fonds pour la construction de nouveaux réseaux, ils hésitaient à fournir des fonds pour la maintenance des réseaux existants. Il était également extrêmement difficile

d'obtenir des prêts auprès des institutions financières telles que la BAD et la Banque Mondiale pour la maintenance des réseaux existants si bien que la Conférence a lancé un appel à la BAD et à la Banque Mondiale pour qu'elles examinent favorablement les demandes de prêts pour la maintenance des liaisons existantes.

b) Exploitation du Réseau PANAFTEL

32. Il a été dit que l'utilisation du réseau PANAFTEL serait considérablement améliorée si l'on adoptait à travers l'Afrique des codes spéciaux de service et des préfixes uniformes. L'idée a été favorablement accueillie mais il a été souligné qu'il serait onéreux d'adopter un tel système dans des pays disposant de vastes réseaux et qui ont des préfixes et des codes spéciaux de service différents de ceux qui sont proposés. Il a donc été unanimement convenu que les préfixes et codes de service uniformes seraient adoptés par les pays qui ont de petits réseaux.

33. Le plan d'acheminement proposé pour le trafic africain (aux niveaux inter-régional et intra-régional) et préparé par l'Administration du Kenya et l'UIT a été discuté. Il s'est avéré au cours des discussions qu'il était préférable de traiter de ce point au niveau des groupes de travail sous-régionaux et la question leur a donc été renvoyée.

34. Les tarifs existants en Afrique étaient basés sur des appels transitant par des centres situés en dehors de l'Afrique. L'achèvement du réseau PANAFTEL supprimerait la nécessité de faire transiter les appels en dehors de l'Afrique. Il a donc été demandé d'établir des tarifs basés sur les configurations des réseaux prévus. Des documents ont été présentés examinant en détail les Recommandations de l'UIT sur l'établissement de tarifs internationaux. On a également examiné le travail accompli par le sous-comité des télécommunications de la CEDEAO sur l'établissement des tarifs pour la sous-région de l'Afrique de l'Ouest. Le tarif de la CEDEAO entrera en vigueur vers le 14 Janvier 1981. Il a été souligné que bien que la méthode de calcul utilisée par la CEDEAO soit différente de celle de l'UIT, il était intéressant de noter que les tarifs établis selon les deux méthodes étaient sensiblement les mêmes.

35. La question de l'introduction de tarifs réduits pour les services d'information et de radiodiffusion a été discutée avec l'URTNA et les représentants de l'OUA en invitant les Administrations des Télécommunications à offrir de telles facilités en vue d'encourager l'échange d'informations entre pays africains comme préalable à la suppression du goulet d'étranglement des pays en développement dans le domaine de l'information. La plupart des délégués ont fait remarquer qu'en raison de la nécessité de rentabiliser les lourds investissements effectués, il s'avérait impossible d'offrir de tels services à l'heure actuelle à moins que les gouvernements ne soient disposés à subventionner les tarifs réduits des moyens d'information.

36. Lorsque les tarifs seront établis, il sera nécessaire de mettre en place une bonne division de comptabilité internationale qui aura pour tâche de percevoir les recettes et de répartir les comptes entre différentes administrations. Des documents ont été présentés montrant les avantages de se doter d'une bonne division de comptabilité internationale ainsi que l'expérience de certaines administrations relative à la mise en place et à l'exploitation de cette division. L'UIT a été invitée à aider les administrations dans la mise en place d'une telle division et à fournir une assistance technique en matière de formation du personnel.

c) Impact des Techniques Digitales et Nouveaux Services à Introduire

37. Il a été reconnu que les techniques digitales se sont imposées et qu'il serait souhaitable d'adopter une stratégie permettant de les introduire progressivement dans le réseau PANAFTEL. Il a toutefois été reconnu qu'il s'agissait d'une technologie récente et qu'il convenait de faire preuve de prudence en raison surtout du manque de cadres dans la plupart des administrations africaines. L'UIT et l'UPAT devraient donc élaborer des lignes directrices pour ces administrations et entreprendre la formation du personnel dans ce domaine. Il a cependant été unanimement admis que l'introduction des techniques digitales faciliterait la création de nouveaux services telles que les données et les téléconférences à cause de la souplesse des techniques digitales. Ces nouveaux services accroîtraient considérablement le flux de l'information favorisant ainsi l'accroissement du commerce intra-africain et l'instauration d'un nouvel ordre de l'information.

IV. Rapport du Comité C - Formation du Personnel

38. En examinant ce point, le Comité a reconnu la nécessité de disposer d'un personnel compétent pour gérer, exploiter et entretenir les installations du secteur des télécommunications afin de rentabiliser au maximum les lourds investissements effectués. Tous les documents présentés ont invité les administrations à dispenser à leur personnel une formation de base et à coopérer entre elles pour créer aux niveaux sous-régional et régional des centres de formation de niveaux moyen et supérieur. L'UIT a souligné la nécessité d'adopter une approche de coûts-efficacité de même qu'une approche pyramidale après l'étude détaillée des besoins de formation. Les discussions qui ont suivi ont mis en lumière les points suivants : (a) il conviendrait que les administrations encouragent la formation en cours d'emploi et incluent des clauses relatives à la formation dans les contrats d'achat d'équipement ; (b) les administrations devraient encourager l'échange de personnel ; (c) la participation à l'installation et à la mise en service de nouveaux équipements constitue une expérience précieuse en matière de formation et les administrations devraient permettre à leur personnel de participer à ces activités ; (d) les administrations devraient procéder à l'évaluation de leurs besoins de formation afin de pouvoir déterminer l'importance de l'assistance extérieure requise. Les membres du Comité ont reconnu à l'unanimité l'importance de la formation et ils ont approuvé le plan d'action et les propositions de formation de la Décennie.

V. Rapport du Comité "D" - Radiodiffusion

39. Le Comité a examiné les points suivants de l'ordre du jour : (a) développement des systèmes de radiodiffusion ; (b) développement des infrastructures nécessaires pour la radiodiffusion nationale et internationale.

40. En dépit des possibilités qu'offre la radiodiffusion dans l'éducation et pour l'amélioration de la qualité de vie des habitants d'un pays, surtout ceux vivant en milieu rural, les organisations de radiodiffusion éprouvaient de grandes difficultés à obtenir des fonds soit sous forme de subventions gouvernementales soit sous forme de prêts des institutions financières. Cet état des choses était dû au fait que la radiodiffusion était considérée comme un instfument politique plutôt que comme instrument économique. Une coopération étroite et l'harmonisation des plans de développement de la radiodiffusion et des télécommunications permettraient d'éviter le double emploi des installations de transmission.

41. Le Comité a également noté que l'absence de données relatives à la propagation en Afrique posait de sérieux problèmes techniques pour l'expansion des systèmes de radiodiffusion, et que le manque de personnel suffisamment qualifié nuisait à la qualité des services fournis au public. A cet égard, l'annonce faite par l'UIT visant à entreprendre une étude des caractéristiques de la propagation dans le continent a été favorablement accueillie par tous les délégués.

42. Il a été également souligné que lorsqu'il sera achevé, le réseau PANAFTEL aura un impact positif sur le développement de la radiodiffusion dans le continent, car cela encouragerait l'échange de programmes entre organisations de radiodiffusion. Les administrations ont été instamment priées de fournir autant que possible les équipements de transmission radio et télévision sur les liaisons PANAFTEL.

VI. Rapport des Groupes de travail sous-régionaux

43. Les groupes de travail sous-régionaux ont examiné les questions intéressant leurs sous-régions respectives telles que l'acheminement à l'intérieur et à l'extérieur de la sous-région ainsi que les progrès du PANAFTEL dans la sous-région.

Groupe de Travail de la Sous-Région de l'Afrique du Nord

44. Après une brève discussion sur les plans de développement, la maintenance et les procédures d'exploitation des télécommunications de chaque administration, il a été convenu de ce qui suit : (i) d'atteindre une densité téléphonique de 2-3% avant 1985 ; (ii) d'atteindre un taux d'automatisation de 75-97% avant 1985 ; (iii) de procéder à l'échange de techniciens ; (iv) d'atteindre une couverture totale de la zone pour la radio et la télévision ; (v) d'adopter le plan d'acheminement de l'UIT pour la sous-région.

Groupe de travail de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest

45. Le groupe de travail a étudié en détail le rapport intérimaire sur la liaison PANAFTEL de la sous-région et il a procédé à son actualisation. Concernant l'acheminement, le plan de l'UIT pour la sous-région a été comparé à celui de la CEDEAO. Certaines différences mineures ont été constatées et les deux plans ont été modifiés pour obtenir un plan d'acheminement unique pour la sous-.

région. Les difficultés rencontrées dans la coordination des liaisons au-delà des frontières, surtout entre le Libéria, le Sierra-Leone et la Guinée ont fait l'objet d'une longue discussion et il a été convenu d'organiser le plus tôt possible une réunion de coordination.

Groupe de travail de la sous-région de l'Afrique de l'Est et Australe

46. Le Groupe de travail a reçu un bref rapport sur l'état d'avancement du réseau PANAFTEL dans la sous-région et a actualisé l'information relative à la zone. Il a en outre examiné le plan d'acheminement pour la sous-région et à l'exception de certaines réserves mineures, l'a approuvé pour exécution. Un certain nombre de délégués ont exprimé leur déception devant l'incapacité du groupe à se prononcer sur l'emplacement de l'Institut Supérieur de Formation puisque le projet a été considérablement retardé par manque de décision.

Groupe de travail de la sous-région de l'Afrique Centrale

47. Le Groupe de travail a examiné le rapport sur les progrès du réseau PANAFTEL et a noté les nombreuses difficultés qui ont empêché la mise en place du réseau dans la sous-région. Ces difficultés ont trait au financement et à la guerre du Tchad.

D. Date et lieu de la prochaine réunion

48. La conférence a accepté l'offre faite par la Zambie d'abriter la prochaine conférence en 1985 à une date qui sera fixée ultérieurement.

E. Clôture de la Conférence

49. En clôturant la réunion, le Président, le Colonel Emmanuel Twegby, a remercié les délégués pour leur contribution au succès de la conférence tout en exprimant l'espoir que les recommandations et résolutions adoptées seraient scrupuleusement exécutées par toutes les administrations représentées à la conférence.

Ont ensuite pris la parole le Secrétaire Général de l'UIT, le Secrétaire Général de l'UPAT et le délégué du Cameroun qui ont tous exprimé des sentiments similaires.

CM/1139 (XXXVII)
Appendix I

3ème Conférence africaine
des télécommunications

Monrovia, Libéria
8-19 décembre 1980

RECOMMANDATION NO. 1

TARIFS PREFERENTIELS POUR L'ECHANGE D'EMISSIONS DE RADIODIFFUSION SONORE ET TELEVISUELLE ENTRE PAYS AFRICAINS

La 3ème Conférence africaine des télécommunications (Monrovia, Libéria, 8-19 décembre 1980),

considérant

a) l'importance du rôle de la radiodiffusion sonore et télévisuelle dans la promotion du développement social, culturel et économique de l'Afrique,

b) les efforts fournis par l'URTNA pour la réduction des tarifs en vigueur,

c) que l'application d'un tarif préférentiel faciliterait et encouragerait l'échange des émissions d'information entre pays membres de l'URTNA,

recommande

1. que l'UPAT s'efforce d'obtenir de ses membres une réduction des tarifs appliqués à l'utilisation de leurs stations terriennes et des liaisons fixes qui leur sont associées au sol,

2. que les Etats africains membres de l'INTELSAT approchent cette organisation en vue d'obtenir une réduction des coûts d'utilisation du segment spatial, lorsqu'il sert à l'échange de programmes de radiodiffusion sonore et télévisuelle,

3. que l'UPAT entreprenne sans tarder, en collaboration avec l'UIT et l'URTNA, une étude du tarif préférentiel éventuellement applicable aux liaisons du PANAFTEL pour la transmission entre pays africains de programmes d'information par la voie de la radiodiffusion sonore ou télévisuelle.

3éeme Conférence africaine
des télécommunications

Monrovia, Libéria
8-19 décembre 1980

RECOMMANDATION NO. 2

TARIFS INTERNATIONAUX EN AFRIQUE

La 3ème Conférence africaine des télécommunications (Monrovia, Libéria, 8-19 décembre 1980),

considérant

a) la Résolution No. 7 de la 2ème Conférence des administrations africaines des télécommunications, (Kinshasa, 1975), recommandant l'application progressive sur les liaisons du PANAFTEL des dispositions tarifaires contenues dans les Avis D.200R et D.201R du CCITT,

b) les avantages qu'il y aurait à déterminer dès le départ et sur la base de principes uniformes, acceptables dans l'ensemble de la région africaine, les tarifs à appliquer sur les liaisons du PANAFTEL,

c) l'imminence avec laquelle les liaisons du PANAFTEL vont peu à peu devenir opérationnelles pour le trafic international et l'urgence qu'il y a à convenir auparavant des dispositions tarifaires à appliquer sur ces liaisons,

d) les objectifs de l'UPAT, tels qu'ils sont définis dans la Convention signée à Addis-Abéba en 1977,

notant

a) l'étude des conséquences financières de l'introduction de tarifs téléphoniques et télex basés sur les normes recommandées par le CCITT, étude effectuée avec l'aide de l'UIT dans la sous-région de l'Afrique orientale et australe,

b) l'étude de coûts effectuée par la CEDEAO pour les tarifs téléphoniques et l'adoption, sur la base de cette étude, d'une structure tarifaire uniforme destinée à être appliquée au sein de la sous-région par les membres de la CEDEAO,

c) l'étude de coûts menée sur le service télégraphique par le Groupe régional africain de tarification (TAF),

ayant conscience

a) de l'influence que l'inflation et l'instabilité monétaire mondiales peuvent avoir sur les études de coûts menées sur le téléphone et le télex, qui constituent la base des normes tarifaires actuellement recommandées par le CCITT,

b) de la nécessité inhérente à long terme de mettre fin dès que posiible à la nouvelle et complexe étude de coûts faisant l'objet du mandat du Group TAF,

recommande

1. que les administrations intéressées concluent dès que possible des accords tarifaires bilatéraux fondés sur les dispositions des Avis D.200R et D.201R du CCITT et applicables sur les liaisons du PANAFTEL dès que ces dernières deviennent opérationnelles;

2. que l'étude entreprise par la sous-région de l'Afrique orientale et australe soit poursuivie à titre de contribution à une étude de coûts régionale,

3. que l'étude de coûts menée par la CEDEAO soit communiquée à l'UPAT et au Groupe TAF sous la forme d'une contribution aux travaux du Groupe TAF,

prie instamment

1. l'UPAT et le Groupe TAF de mener avec toute la célérité possible et par les méthodes les plus efficaces, l'étude des coûts afférents à la mise à disposition et à l'exploitation des services téléphoniques et télex en vue de mettre à jour les dispositions actuelles des Avis relatifs à la tarification régionale;

2. l'UIT de mener des études analogues sur les coûts afférents à la mise à disposition et à l'exploitation d'autres services de télécommunications (par exemple, la télégraphie, les transmissions de données, la télécopie et les émissions de radiodiffusion sonore et télévisuelle etc.), en vue d'élaborer des recommandations à leur propos;

prie

1. l'UPAT et le Groupe TAF d'établir dès que possible les directives nécessaires à une nouvelle étude des coûts afférents à la mise à disposition et à l'exploitation des services de télécommunications en Afrique;

2. les administrations africaines de fournir au Secrétariat de l'UPAT et au Groupe TAF toutes informations relatives aux études de coûts mentionnées ci-dessus;

3. l'UIT et le PNUD d'apporter l'assistance technique nécessaire dans le domaine des tarifs internationaux pour aider les administrations à rassembler les données nécessaires aux études de coûts,

4. l'UPAT, en collaboration avec l'Agence panafricaine d'informations, l'URTNA et le Groupe TAF, d'étudier les possibilités d'appliquer aux agences africaines d'information et à l'Agence panafricaine d'information un tarif préférentiel.

3ème Conférence africaine
des télécommunications

Monrovia, Libéria
8-19 décembre 1980

RECOMMANDATION NO. 3

PROCEDURES DE COMPTABILITE INTERNATIONALE
POUR L'AFRIQUE

La 3ème Conférence africaine des télécommunications (Monrovia, Libéria, 8-19 décembre 1980),

considérant

a) La nécessité pour de nombreux pays de créer leurs propres services de comptabilité internationale pour les télécommunications ou d'améliorer les services existants,

b) les avantages résultant de l'utilisation des mêmes procédures comptables par toutes les administrations, qui devront très prochainement échanger directement des comptes pour leur traffic international, après la mise en service des liaisons directes du PANAFTEL entre les pays africains,

c) qu'il est souhaitable que les données nécessaires à l'établissement des comptes internationaux soient traitées de la même manière, dans la mesure du possible,

recommande à l'UPAT

1. d'entreprendre, en coopération avec l'UIT et les Organisations régionales et sous-régionales des télécommunications (CEDEAO, UPAT, etc), une étude sur les procédures comptables afin :

a) de déterminer, en se fondant sur les avis du CCITT, les procédures comptables qui conviennent le mieux aux possibilités des pays d'Afrique dans les domaines de l'économie et de l'organisation,

b) d'élaborer les grandes lignes d'un service de comptabilité "modèle", qui pourrait être adopté par les administrations, si elles le désirent, et les aider à créer des organismes de comptabilité efficaces,

2. que soit envisagée, dans le cadre de cette étude, la possibilité de créer un ou plusieurs bureaux de comptabilité internationales, fonctionnant comme organes de compensation pour faciliter et simplifier les procédures comptables à l'intérieur de l'Afrique,

prie

1. l'UIT et le PNUD d'apporter, en coopération avec l'UPAT leur assistance aux pays africains dans le domaine de la comptabilité internationale, en sorte que l'étude proposée puisse être lancée et menée à bien,

2. les administrations africaines de fournir à l'UPAT tous renseignements et contributions nécessaires à propos des procédures appliquées ou souhaitées en matière de comptabilité.

3ème Conférence africaine
des télécommunications
Monrovia, Libéria
8-19 décembre 1980

RECOMMANDATION NO. 4

MAINTENANCE DES RESEAUX DE TELECOMMUNICATIONS

La 3ème Conférence africaine des télécommunications (Monrovia, Libéria, 8-19 décembre 1980),

considérant

a) que la mise en oeuvre du réseau PANAFTEL a pour but d'assurer des services de télécommunications d'un niveau de qualité raisonnable, en tant que soutien efficace du développement économique et social des peuples du continent africain,

b) qu'un réseau panafricain de télécommunications d'excellente qualité, représentant de très lourds investissements a été installé et qu'il deviendra d'année en année, plus étendu et plus complexe,

c) l'intérêt et l'importance extrêmes que les gouvernements des pays africains attachent à la bonne qualité d'écoulement du trafic dans le réseau PANAFTEL, et à la disponibilité du réseau (Résolution CM/Rés. 813 XXXV de l'OUA adoptée en juillet 1980),

d) que la maintenance se pose aujourd'hui comme une obligation de première priorité pour les administrations de télécommunications,

convaincue

a) que l'efficacité d'exploitation maximale de tous les composants du réseau, aussi bien nationaux qu'internationaux, devra être assurée par des structures d'exploitation et de maintenance appropriées et par l'adoption de procédures adaptées à la réalisation de l'objectif principal,

.../2

b) qu'il est indispensable de créer, au niveau national, des structures de maintenance dotées d'un personnel qualifié et d'un équipement convenable, et que, pour ce faire, de nombreuses administrations devront être aidées, comme le prévoit le programme de la Décennie des Nations Unies pour les Transports et les Communications en Afrique,

notant

avec satisfaction que le PNUD a approuvé le financement d'un projet régional sur la maintenance qui vise à élaborer des spécifications et des normes de maintenance dans l'intérêt de tous les pays (ce projet unifiera et compètera les activités nationales),

demande

1. à tous ceux qui participent, ou qui sont associés, au développement des réseaux de télécommunications (directions nationales des télécommunications, établissements financiers, constructeurs, UIT, UPAT, PNUD, etc...), de promouvoir l'idée de maintenance et d'encourager la mise en oeuvre de saines pratiques de maintenance et d'exploitation,

2. à toutes les administrations des télécommunications, de donner la priorité absolue à l'exploitation et à la maintenance des réseaux existants et, en conséquence, de mettre sur pied des services nationaux de maintenance dotés des effectifs nécessaires, bénéficiant d'un support logistique approprié, la motivation du personnel étant assurée par un programme d'intéressement,

3. aux établissements financiers, et plus particulièrement à ceux qui ont eu l'amabilité de fournir des crédits d'investissement, d'offrir des ressources complémentaires pour la maintenance dans le cadre des objectifs fixés par la Décennie des Transports et Communications en Afrique, de manière à garantir une exploitation financièrement rentable,

félicite

1. L'UPAT d'avoir organisé des séminaires sur la maintenance et la coopération interétats et prie instamment toutes les administrations membres d'appliquer les recommandations adoptées par ces séminaires,

.../3

2. l'UIT et le PNUD des efforts et des ressources qu'elles ont fournis pour aider les pays d'Afrique à développer leurs activités de maintenance et à poursuivre et à étendre ces activités,

demande

1. à l'UPAT, par l'intermédiaire des pays membres de l'OUA, de prendre des dispositions en vue de faciliter les formalités douanières et de donner toute liberté de mouvement au personnel des services de maintenance, et de permettre le libre transport des pièces de rechange et du matériel de mesure, etc., aux frontières entre les pays, afin de garantir la continuité du service ou de ramener au minimum la durée des interruptions éventuelles du service,

2. à l'UIT, à l'UPAT, à la CEA et au PNUD d'aider les administrations à atteindre leurs objectifs en matière d'organisation de la maintenance et de mettre sur pied des rencontres de coordination, des séminaires et des cycles d'études ainsi que des ateliers de travail bilatéraux et multilatéraux, en vue de résoudre les problèmes urgents que pose la maintenance,

3. à l'UIT, à l'UPAT, au PNUD et à la CEA d'aider les administrations à élaborer des normes et des stratégies de maintenance sur la base des directives contenues dans les Avis du CCIR et du CCITT,

4. à l'UIT, à l'UPAT, au PNUD et à la CEA d'organiser des cadres d'échanges d'information où :

a) les normes de performance de l'équipement et des installations, la disponibilité des circuits et la qualité d'écoulement du trafic pourront être passées en revue et examinées,

b) des informations techniques et des données statistiques pourront être échangées entre pays membres, dans le but d'améliorer les activités et les stratégies de maintenance.

3ème Conférence africaine
des télécommunications

Monrovia, Libéria
8-19 décembre 1980

RECOMMANDATION NO. 5

PLANS D'ACHEMINEMENT ET DE COMMUTATION

La 3ème Conférence africaine des télécommunications (Monrovia, Libéria, 8-19 décembre 1980),

consciente

que des plans d'acheminement du trafic sont essentiels pour l'exploitation efficace du réseau PANAFTEL,

ayant examiné

les plans sous-régionaux et inter-régionaux présentés à la Conférence et les amendements qu'elle leur a apportés,

notant

que les Administrations de l'Afrique centrale et du nord n'ont pas encore décidé quels seront les centres de concentration du trafic inter-sous-régional dans leur sous-région,

décide d'approuver

1. les quatre plans d'acheminement sous-régionaux dans leur forme amendée,

2. le Plan d'acheminement inter-sous-régional, à l'exception de la section concernant l'Afrique centrale et du nord qui sera complétée ultérieurement,

.../2

ORGANIZATION OF AFRICAN UNITY
ARCHIVES
REFERENCE
ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE

demande

1. aux administrations de l'Afrique centrale et du nord de désigner leurs centres de concentration du trafic et de se mettre d'accord à ce sujet le plus tôt possible en tenant compte des installations existantes ou projetées pour un proche avenir,

2. à toutes les administrations membres de mettre en oeuvre les plans sous-régionaux en établissant les circuits nécessaires le plus rapidement possible,

3. à toutes les administrations membres de tenir des statistiques sur le trafic inter-africain, pour pouvoir estimer la croissance future du traffic et les besoin d'équipement,

4. à toutes les administrations membres d'examiner régulièrement ces plans, au niveau sous-régional en fonction de la croissance réelle du trafic,

invite

l'UIT à poursuivre son assistance dans ce domaine et à publier les Plans amendés pour utilisation par les administrations.

3ème Conférence africaine
des télécommunications

Monrovia, Libéria
8-19 décembre 1980

RECOMMANDATION NO. 6

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DANS
LE DOMAINE DES TELECOMMUNICATIONS

La 3ème Conférence africaine des télécommunications (Monrovia Libéria, 8-19 décembre 1980),

consciente

a) de l'importance du rôle que jouent les télécommunications dans le développement social et économique des pays d'Afrique et de l'intégration que permet l'utilisation du réseau panafricain des télécommunications (PANAFTEL),

b) de l'insuffisance actuelle de l'infrastructure des télécommunications et de la nécessité d'un développement accéléré des réseaux de télécommunication dans le cadre des objectifs de la Décennie des Transports et des Communications en Afrique (1978-1987),

considérant

a) les difficultés auxquelles se heurtent les administrations africaines des télécommunications pour obtenir de sources internationales des crédits adéquats pour assurer le financement de leurs projets dans le domaine des télécommunications,

b) les Résolutions pertinentes de l'Organisation de l'Unité africaine (Résolution EAHG/Res.1 (II) et CM/Res.813 (XXXV), adoptées respectivement à Lagos en avril 1980, et à Freetown en juillet 1980, par les Chefs d'Etat et de Gouvernement),

.../2

c) la Résolution No. 1980/46 de l'ECOSOC, mentionnée dans le document PANAFTEL/CONF/80/No. 16, et demandant aux pays membres de consacrer à la Décennie une partie de leurs ressources,

recommande aux Gouvernements des pays africains

1. de donner la plus haute priorité au financement des projets de télécommunication,

2. que, si un financement des projets de télécommunications par des sources extérieures s'avère nécessaire, les administrations des télécommunications donnent la préférence à un financement multilatéral plutôt qu'à d'autres arrangements,

3. de prendre des dispositions effectives pour ramener au minimum les délais nécessaires à l'inscription dans les budgets nationaux des moyens de financement correspondant à la participation nationale des projets bénéficiant d'un financement international,

4. d'établir, lorsqu'il est possible, des organismes paraétatiques d'autofinancement des télécommunications afin de faciliter l'organisation efficace et le développement de leurs services,

invite les institutions multilatérales à:

1. relever le plafond de leurs prêts, de manière à assurer la couverture de tous les types d'activités nécessaires à la mise en oeuvre des projets de télécommunications,

2. prendre spécialement en considération, au cours de la Décennie des Transports et des Communications en Afrique, les besoins des télécommunications rurales dans leur évaluation de la rentabilité des programmes d'investissement dans le secteur des télécommunications considéré dans son ensemble,

3. répondre favorablement aux demandes de financement des projets intéressant la maintenance et des projets liés à la réhabilitation et à l'amélioration des installations de télécommunications en service,

.../3

4. alléger la lourdeur de certaines de leurs procédures d'acquisition afin d'assurer, dans une certaine mesure, l'homogénéité de l'équipement, et à chercher, en liaison directe avec les pays intéressés, à diminuer la longueur des délais préparatoires qui précèdent l'octroi des prêts,

5. prendre, en coopération avec l'UIT et l'UPAT, les mesures appropriées pour la promotion et le développement d'une industrie des télécommunications en Afrique.

3ème Conférence africaine
des télécommunications

Monrovia, Libéria
8-19 décembre 1980

RECOMMANDATION NO. 7

INTRODUCTION DES TECHNIQUES NUMERIQUES

La 3ème Conférence africaine des télécommunications (Monrovia, Libéria, 8-19 décembre 1980),

reconnaissant

que l'introduction des systèmes numériques est inévitable,

Notant

les avantages que présentent les techniques numériques, du point de vue de l'uniformisation, mais aussi leur complexité,

préoccupée

de ce que les réseaux africains pourraient servir de champ d'expérience à cette technologie nouvelle,

recommande

Aux administrations africaines des télécommunications

1. d'agir avec beaucoup de prudence lors de l'introduction de ces systèmes en s'assurant qu'une planification rigoureuse permet de déterminer :

a) des stratégies de mise en oeuvre appropriées,
b) un programme de mise en oeuvre,
c) la disponibilité et la coordination des moyens nécessaires,

.../2

2. d'engager en temps opportun des programmes appropriés de formation professionnelle et de recyclage de leur personnel, en sorte qu'elles puissent disposer d'effectifs suffisants de personnel qualifié pour la mise en oeuvre des techniques nouvelles,

3. d'entreprendre une étude approfondie des conditions météorologiques, et plus particulièrement des précipitations atmosphériques, lorsqu'elles envisagent de mettre en place des liaisons numériques par faisceaux hertziens utilisant des fréquences supérieures à 10 GHz,

demande

à l'UIT de fournir des services consultatifs pour élaborer des stratégies en vue de l'introduction des techniques numériques, et notamment, de l'établissement de spécifications.

3ème Conférence africaine
des télécommunications
Monrovia, Libéria
8-19 décembre 1980

RECOMMANDATION NO. 8

ETUDES SUR LA PROPAGATION EN AFRIQUE

La 3ème Conférence africaine des télécommunications (Monrovia, Libéria, 8-19 décembre 1980),

rappelant

La Résolution No. 5 et la Recommandation No. 68 de la Conférence administrative mondiale des radiocommunications (Genève, 1979),

consciente

du besoin vital qu'ont les spécialistes africains chargés de la planification des systèmes radioélectriques devant servir de base à tous les types de services de radiocommunication, qu'il s'agisse des communications du secteur public ou de la radiodiffusion sonore ou télévisuelle, de disposer de renseignements adéquats sur les caractéristiques de propagation, qui leur permettent de prévoir avec précision la qualité de fonctionnement des systèmes dont ils établissent les plans,

parfaitement informée

de l'absence de données à ce sujet par le continent africain ou de leur insuffisance,

prie instamment les administrations

de prendre sans délai des dispositions pour engager des programmes visant à combler ce manque d'information :

a) en établissant des contacts avec les universités et établissements de recherche de l'Afrique (y compris avec le Centre technique de l'URTNA), afin d'élaborer des programmes de mesure concernant la propagation, la météorologie et les caractéristiques du sol,

.../2

b) en réunissant des renseignements effectivement disponibles sur le niveau des signaux radioélectriques et sur les zones de service afin de les soumettre au CCIR pour analyse, en même temps que les données météorologiques correspondantes, conformément aux dispositions de la Résolution No. 5 de la CAMR-1979,

c) en participant activement aux travaux des Commissions d'études 5 et 6 du CCIR afin d'échanger des renseignements sur la propagation avec d'autres régions du monde,

d) en persuadant leurs gouvernements respectifs de l'importance des actions qu'entreprend l'UIT, en collaboration avec d'autres organisations régionales et internationales, afin de mettre sur pied un projet permettant de rassembler des données sur la propagation,

demande

1. aux Gouvernements africains d'annoncer officiellement au PNUD et aux autres établissements donateurs leur appui à la mise sur pied de ce projet,

2. à l'UIT au PNUD, à la CEA et aux autres organismes régionaux et internationaux intéressés de poursuivre leurs efforts en vue de réunir les fonds qui permettront de lancer ce projet le plus rapidement possible,

prie

L'UIT d'assurer la pleine participation à ce projet des organisations régionales africaines, et plus particulièrement de l'UPAT et de l'URTNA.

3ème Conférence africaine
des télécommunications

Monrovia, Libéria
8-19 décembre 1980

RECOMMANDATION NO. 9

RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET FABRICATION DE MATERIEL DE TELECOMMUNICATION

La 3ème Conférence africaine de télécommunications (Monrovia, Libéria, 8-19 décembre 1980),

considérant

a) que de grandes quantités de matériels et d'équipements de télécommunication seront nécessaires pour réaliser le programme de développement des télécommunications, tant au cours de la Décennie que par la suite,

b) que l'essentiel des matériels actuellement utilisés sont importés, ce qui entraîne une hémorragie de devises étrangères rares,

c) que la très forte dépendance des importations retarde l'acquisition de compétences et le développement des réseaux,

convaincue

que certains des éléments les plus fréquemment rencontrés dans les magasins des administrations peuvent facilement être favriqués localement et que d'autres peuvent être construits dans le cadre d'accords de collaboration,

rappelant

La Recommandation No. 3 du Séminaire organisé par l'UPAT à Nairobi du 3 au 12 septembre 1980 sur la maintenance, la formation professionnelle et la coopération entre les Etats,

.../2

demande

Aux administrations des télécommunications

1. d'encourager, individuellement ou collectivement, la fabrication locale de matériels de télécommunication simples en utilisant, dans la mesure du possible, des matières premières locales,

2. d'engager des études de faisabilité à propos de la création d'entreprises de fabrication de types plus complexes de matériels de télécommunication,

3. de répondre aux enquêtes menées par l'UPAT sur le développement industriel de ses Etats membres,

prie

1. l'UIT et l'UNIDO d'aider les administrations dans leurs études de faisabilité relatives à la fabrication locale de matériels de télécommunication, y compris celle de récepteurs de radiodiffusion,

2. les banques d'investissement nationales, régionales et internationales d'étudier favorablement les propositions relatives à la création d'industries de télécommunication en Afrique,

invite

les gouvernements africains à faire preuve d'initiative commerciale dans la création d'industries de télécommunication,

appuie chaleureusement

les efforts de l'UPAT en vue de promouvoir la recherche scientifique et le développement industriel,

demande

1. à l'UPAT d'organiser des séminaires afin de promouvoir et de développer la recherche scientifique et le démarrage d'une industrie de fabrication de matériels de télécommunication en Afrique,

2. aux organisations internationales d'aider les pays africains sur la voie de l'industrialisation ainsi que sur celle de la recherche dans le secteur des télécommunications, et d'apporter leur assistance à l'UPAT pour l'organisation de séminaires à ce sujet.

3ème Conférence africaine des télécommunications

Monrovia, Libéria
8-19 décembre 1980

RECOMMANDATION NO. 10

PLANIFICATION DES TELECOMMUNICATIONS

La 3ème Conférence africaine des télécommunications (Monrovia, Libéria, 8-19 décembre 1980),

considérant

la situation actuelle de la planification des services de télécommunication en Afrique,

consciente

de l'importance vitale d'une bonne planification pour les télécommunications, en l'absence de laquelle des sommes considérables sont dépensées inutilement pour le développement à long terme,

convaincue

de la nécessité de créer des structures de planification ou de renforcer celles qui existent déjà, pour assurer le développement harmonieux d'un réseau techniquement sain et économiquement viable,

reconnaissant

que la planification nationale dans le secteur des télécommunications doit se faire en liaison avec les autres secteurs majeurs de l'économie et l'importance vitale d'une coordination avec ces secteurs,

sachant

que les plans de développement des télécommunications ne pourront refléter les stratégies et objectifs locaux que dans la

.../2

mesure où des agences nationales seront créées, pour formuler des orientations générales, coordonner les activités et trouver les ressources nécessaires dans les différents sous-secteurs des télécommunications,

demande

à toutes les administrations qui ne l'ont pas encore fait:

a) d'effectuer une étude approfondie de leurs besoins de planification;

b) de constituer des services de planification adaptés à leurs besoins, qui seront convenablement dotés en personnel qualifié;

c) d'élaborer des plans à long terme complétés par des plans d'investissement successifs et continus à court terme;

d) de faire en sorte que la ligne de conduite tracée dans le plan à long terme soit vraiment suivie, et cela jusqu'à ce qu'elle ait été délibérément révisée;

prie

les organismes de coopération technique d'aider les administrations dans ces tâches en fournissant des crédits pour le financement des projets d'assistance technique.

3ème Conférence africaine des
télécommunications
Monrovia, Libéria
8-19 décembre 1980

RECOMMANDATION NO. 11

GESTION DES TELECOMMUNICATIONS

La 3ème Conférence africaine des télécommunications (Monrovia, Libéria, 8-19 décembre 1980),

considérant

a) que des crédits importants ont été consacrés à l'installation de réseaux de télécommunication en Afrique et que de lourds investissements seront encore nécessaires tous les ans, de manière continue,

b) que les services de télécommunication doivent être exploités comme une entreprise commerciale et que, pris dans leur ensemble, ils doivent être rentables,

convaincue

a) que l'accroissement des capacités de gestion doit aller de pair avec l'augmentation des qualifications techniques,

b) que l'exploitation d'un service déficitaire peut entraîner le retrait du soutien des organismes financiers aux télécommunications et, en fin de compte, une dégradation de la qualité du service,

c) qu'une gestion efficace est la clé d'une bonne exploitation des administrations de télécommunication,

recommande

aux gouvernements d'examiner la structure actuelle des organisations de télécommunication afin d'en améliorer l'efficacité;

.../2

demande à toutes les administrations

1. de réviser leur politique et leurs procédures, administratives et financières, et de les aligner sur les principes et les pratiques commerciales modernes;

2. d'entreprendre une étude sur les besoins en matière de gestion et d'administration, pour déterminer le volume et la nature de l'assistance requise;

3. de collaborer à la création de cours de formation à la gestion dans les instituts de télécommunication ou autres écoles de commerce;

4. de créer des services statistiques en tant qu'outil indispensable à la gestion;

prie

les organismes de coopération technique, tels que le PNUD, l'UIT et l'UPAT d'aider les administrations :

a) à recenser les besoins en matière de gestion et d'administration;

b) à réorganiser la structure de télécommunication existante;

c) à passer en revue les politiques et procédures actuellement appliquées et à en introduire de nouvelles;

d) à créer des cours de gestion et/ou de nouveaux établissements qui offriront une formation dans ce domaine;

e) à organiser des cycles d'études sur la gestion destinés au personnel supérieur et d'encadrement pour permettre des échanges de vues et une amélioration de l'efficacité;

f) à organiser des cycles d'études sur les statistiques et à doter les administrations de services statistiques;

lance un appel

à la BIRD, la BAD, la BADEA, l'UIT, la CEA, au PNUD et au Fonds intérimaire des Nations Unies pour la Science et la Technologie au service du développement pour qu'ils accordent leur assistance financière et logistique à l'UPAT en vue de l'organisation d'un séminaire sur la gestion et les statistiques des réseaux et services de télécommunications en Afrique.

3ème Conférence africaine
des télécommunications

Monrovia, Libéria
8-19 décembre 1980

RECOMMANDATION NO. 12

TELECOMMUNICATIONS RURALES

La 3ème Conférence africaine des télécommunications (Monrovia, Libéria, 8-19 décembre 1980),

considérant

a) l'importance du développement rural intégré,

b) les possibilités que peuvent offrir les télécommunications à de vastes populations vivant dans des villages dispersés, ne disposant que de routes ou de liaisons ferroviaires médiocres, notamment en ce qui concerne le développement des services médicaux, de l'agriculture, de l'éducation, de la planification de la famille, des secours en cas de catastrophe ou d'urgence, de prise de conscience de l'identité nationale, etc...,

prenant note

du grand intérêt que les gouvernements des pays en développement manifestent pour ce sujet, qui a conduit les Nations Unies à adopter le programme spécial de développement rural intégré,

observant

a) que, malgré tout cela, la mise en place de services de télécommunications rurales a fort peu progressé,

.../2

b) que ce phénomène résulte en partie de l'application aux études de viabilité des projets de télécommunications rurales de critères de rendement financier direct plutôt que du critère de l'intérêt économique général,

réaffirme

l'importance des projets de l'UIT et de la CEA sur les télécommunications rurales (Projets TEP-05, TEP-06 et MAP-09) contenus dans le programme de la Décennie des Transports et des Communications en Afrique et souhaite qu'ils soient réalisés dès que possible,

recommande

à tous les gouvernements de mesurer à leur juste prix les avantages économiques de futurs services de télécommunications rurales, plutôt qu'à leur rendement visible direct,

demande à toutes les administrations

1. de faire l'inventaire des services de télécommunications et des autres types d'infrastructure existant dans les zones rurales afin de pouvoir établir les besoins en ce qui concerne les services de télécommunications à installer dans ces zones;

2. de prendre en considération les besoins en matière de télécommunications rurales dans leur planification générale;

3. de coopérer avec les autres administrations et avec les organismes internationaux en vue de spécifier les technologies et les mécanines de soutien logistique appropriés et d'accélérer ainsi le développement des télécommunications rurales;

4. d'intégrer dans le réseau public les besoins des autres utilisateurs des télécommunications dans les régions rurales notamment la radiodiffusion, afin d'éviter tout gaspillage des ressources et toute duplication des services;

prie

1. les institutions d'assistance technique d'apporter leur aide aux pays pour tout ce qui concerne les activités susmentionnées, en particulier lorsqu'il faut spécifier les technologies et les mécanismes de soutien logistique appropriés;

.../3

demande

à l'uIT et à l'UPAT d'organiser des cycles d'études et séminaires sur le développement des télécommunications rurales.

3ème Conférence africaine
des télécommunications
Monrovia, Libéria
8-19 décembre 1980

RECOMMANDATION NO. 13

TELECOMMUNICATIONS PAR SATELLITES

La 3ème Conférence africaine des télécommunications (Monrovia, Libéria, 8-19 décembre 1980),

ayant examiné

l'état actuel des télécommunications par satellites dans les pays africains et leur intégration dans le réseau PANAFTEL,

considérant

a) la Résolution 754 adoptée à Monrovia, (Libéria) en juillet 1979, par le Conseil des Ministres de l'Organisation de l'Unité Africaine, sur le réseau régional des télécommunications par satellites pour l'Afrique,

b) la Résolution No. 813 adoptée à Freetown (Sierra Leone) en juin 1980, par le Conseil des Ministres de l'Organisation de l'Unité Africaine, sur les activités de l'Union Panafricaine des Télécommunications,

ayant noté

les grandes possibilités offertes par les télécommunications par satellites et les facilités d'exploitation technique qu'elles procurent,

.../2

ayant pris note

des activités menées par plusieurs organisations dans le cadre d'étude de faisabilité partiellement ou complètement consacrée à la mise en place d'un réseau régional des télécommunications par satellites pour l'Afrique,

considérant

la Recommandation de la Commission des "onze" de l'Union Panafricaine des Télécommunications, réunie à Kinshasa (Zaïre) du 25 au 29 novembre 1980,

consciente

de l'impérieuse nécessité d'unifier les efforts pour une action commune jugée plus efficace et plus économique,

ayant noté

le souci majeur des pays africains d'accorder la plus grande priorité au réseau PANAFTEL en cours de réalisation,

considérant

que l'utilisation, dans un avenir plus ou moins éloigné, d'un réseau régional à satellites doit, dès à présent, faire l'objet d'études appropriées,

recommande

aux organisations régionales africaines concernées et aux institutions internationales intéressées, de coopérer étroitement et d'unifier leurs efforts pour aboutir à une étude unique,

prie

le Secrétaire général de l'Organisation de l'Unité Africaine de prendre les mesures qu'il jugera opportunes pour la mise en oeuvre de la présente Recommandation en collaboration avec le Secrétaire général de l'UPAT.

3ème Conférence africaine
des télécommunications

Monrovia, Libéria
8-19 décembre 1980

RECOMMANDATION NO. 14

RADIODIFFUSION Y COMPRIS LA TELEVISION

La 3ème Conférence des télécommunications réunie à Monrovia, (Libéria, 8-19 décembre 1980),

considérant

a) qu'au cours des prochaines années, des conférences de planification des ondes décamétriques et métriques pour le service de radiodiffusion sonore et télévisuelle auront lieu pour la Région 1,

b) les difficultés rencontrées lors des précédentes conférences de planification dues au manque de données de propagation en Afrique,

consciente

de la nécessité d'une bonne préparation au niveau national et d'une coordination efficace au niveau régional en vue des prochaines conférences de planification,

considérant

a) que les Actes finals de la Conférence administrative mondiale de radiodiffusion par satellite de 1977 entreront en vigueur au cours de la Décennie, et vu les différents modes de réception et les différents types de récepteurs envisagés pour ce nouveau service,

b) la possibilité d'utilisation sous-régionle d'un satellite commun pour la radiodiffusion directe,

.../2

c) le développement accéléré du service de radiodiffusion et les importants projets en cours ou envisagés pour ce service,

d) la nécessité pour ce service de disposer de personnel qualifié et en nombre suffisant pour faire face aux besoins présents et futurs,

e) l'évolution rapide de la technologie et l'apparition de systèmes entièrement nouveaux en radiodiffusion,

vu

a) l'importance des échanges de programmes d'actualités économiques, politiques, sociales et culturelles entre pays africains, particulièrement dans le cadre du Nouvel Ordre Mondial de l'Information,

b) les difficultés actuelles pour l'échange rapide d'information au moyen des réseaux de télécommunication existants entre pays africains et la nécessité pour l'échange rapide de programmes, d'éviter tout transit en dehors du continent,

c) les recommandations pertinentes de l'URTNA concernant les besoins de la radiodiffusion et de la télévision dans le PANAFTEL,

considérant

a) l'absence de Plan directeur pour le développement de l'infrastructure de la radiodiffusion,

b) que la plupart des organismes africains de radiodiffusion n'ont pas de service de planification,

c) qu'il est nécessaire d'instaurer une coordination étroite, au stade de la planification, entre les services de télécommunications du secteur public et la radiodiffusion pour éviter des doubles emplois en vue d'une utilisation optimale des ressources nationales,

d) la nécessité d'organiser, comme pour les administrations de télécommunications des rencontres régulières entre organismes de radiodiffusion pour coordonner leurs activités dans les domaines de la technique et de la formation professionnelle,

.../3

recommande

A. A propos de la formation professionnelle:

1. Aux administrations

de faire en sorte que la technique de radiodiffusion par satellite soit incluse, dès à présent, dans les programmes de formation des techniciens;

2. A l'UIT, en collaboration avec URTNA et avec les organismes de financement

2.1 de prendre des mesures immédiates pour établir des centres pour la formation de techniciens de niveaux moyens et supérieurs dans les techniques de production, de diffusion et de réception de programmes de radiodiffusion sonore et télévisuelle;

2.2. d'encourager les instituts de formation des télécommunications à aménager un secteur de formation consacré à la radiodiffusion;

2.3 de faire un inventaire des besoins de personnel et de formation dans le service de radiodiffusion et de préparer des programmes distincts, établis par pays ou par région, pour former du personnel à tous les aspects des techniques de radiodiffusion;

B. A propos des séminaires et cycles d'études

3. A l'UIT, en collaboration avec l'UPAT, l'URTNA et les organismes de financement

3.1 d'organiser en temps opportun, à l'intention des techniciens africains, des séminaires et cycles d'études de préparation aux prochaines conférences de planification;

3.2 d'organiser des séminaires et cycles d'études sur la radiodiffusion par satellite à l'intention des techniciens africains;

3.3. d'assurer une formation large et continue aux techniques de radiodiffusion par satellite et à l'expérience acquise dans ce domaine;

3.4 d'organiser à l'intention des techniciens africains des séminaires et cycles d'études d'information sur les nouvelles techniques de radiodiffusion, de préférence dans un cadre industriel approprié;

.../4

C. A propos des échanges de programmes

4. A l'UIT

4.1 de prendre toutes les dispositions appropriées dans la mise en oeuvre du PANAFTEL pour que les échanges de programmes de radiodiffusion sonore et télévisuelle puissent s'effectuer avec la fiabilité et la célérité requises par les événements;

5. A l'UIT, en collaboration avec l'URTNA

5.1 d'élabore un plan d'acheminement approprié - sur la base du PANAFTEL - pour les échanges de programmes,

D. A propos de la planification et de la coordination

6. A l'UIT, en collaboration avec l'URTNA

6.1 d'aider les organisations africaines de radiodiffusion - sur la base des objectifs établis pour la Décennie des Transports et des Communications en Afrique - à préparer des plans de développement détaillés à long terme et à constituer des services de planification affectés au service de radiodiffusion au sein de chaque organisme national,

6.2 de faire tous ses efforts pour aider à la mobilisation des crédits nécessaires à l'étude et à la réalisation des plans,

7. Au Comité de Coordination Interinstitutions

7.1 de veiller à la mise en oeuvre du programme de la Décennie et à la réalisation, au cours de la période spécifiée, des projets intéressant directement ou indirectement la radiodiffusion inscrits au programme de la première phase de la Décennie.

3ème Conférence africaine
des télécommunications

Monrovia, Libéria
8-19 décembre 1980

RECOMMANDATION NO. 15

MAINTENANCE

La 3ème Conférence africaine des télécommunications (Monrovia, Libéria, 8-19 décembre 1980),

pleinement satisfaite

des contributions présentées par l'UPAT et l'UIT et des débats, preuve de l'intérêt qu'ils ont suscité chez les participants,

considérant

a) la Résolution CM/Rés. 654 (XXXI) sur le réseau panafricain de télécommunications,

b) la Résolution CM/Rés. 754 (XXXII) Rev. 1 sur le réseau régional de télécommunications par satellite, adoptée par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA, tenue en juillet 1979 à Monrovia,

c) la Résolution CM/Rés. 802 (XXXV) sur la création du réseau panafricain de télécommunications (PANAFTEL), adoptée par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA, tenue en juillet 1980 à Freetown,

d) la Résolution CM/Rés. 813 (XXXV) sur les activités de l'UPAT adoptée par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA, tenue en juillet 1980 à Freetown,

.../2

e) la Résolution EAHG/Rés.1 (II) sur le plan d'Action de Lagos, adoptée par la Conférence Extraordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA,

f) la Résolution Rés.32/160 adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies au cours de sa 32ème session sur la Décennie des Transports et des Communications en Afrique,

g) la Résolution No. 10 de la 2ème Conférence des Administrations Africaines des Télécommunications de Kinshasa,

h) l'importance du réseau régional des télécommunications par satellite pour l'Afrique "AFROSAT", et de la maintenance,

soucieuse

a) de mettre en place un réseau panafricain de télécommunications efficace,

b) de maintenir une bonne qualité de service et de disponibilité des réseaux,

consciente

a) de l'état déplorable de plusieurs systèmes déjà en service en raison de l'insuffisance de leur entretien,

b) des difficultés consécutives :

a) à la longueur des artères en faisceaux hertziens à maintenir,

b) aux problèmes de coordination,

c) aux conditions géographiques et climatiques de certains pays africains,

appréciant

à sa juste valeur l'importance des investissements consentis par les gouvernements des pays membres pour le développement et la modernisation des réseaux nationaux et internationaux,

consciente

que la maintenance se pose aujourd'hui comme une obligation de première priorité pour les administrations de télécommunications,

considérant

a) que le réseau PANAFTEL après sa mise en place, ne peut être efficace que si une bonne coordination, une exploitation et une maintenance efficaces étaient assurées,

b) que des mesures régulières du trafic et de la qualité du service constituent les bases:

a) de la maintenance et de l'amélioration du réseau existant,

b) de la planification du réseau,

c) du dimensionnement des extensions futures du réseau,

c) que de bonnes relations humaines facilitent la compréhension entre les agents et la solution des problèmes que posent l'exploitation et la maintenance des liaisons qui leur sont confiées,

d) que la maintenance ne peut être assurée sans du personnel qualifié et formé,

e) qu'une maintenance efficace ne peut pas être assurée sans un stock adéquat de pièces de rechange,

f) que la maintenance des systèmes ne peut être assurée sans de bons appareils de mesure appropriés et sans une bonne organisation du centre de maintenance,

invite

A. les administrations africaines des télécommunications

1. à mettre en oeuvre tous les moyens matériels et humains nécessaires au maintien en bon état de fonctionnement des artères nationales et internationales du réseau PANAFTEL situées sur leur territoire national en respectant les recommandations pertinentes de l'UIT, notamment les Avis du CCIR et du CCITT,

2. à s'assurer par les mesures de fiabilité que pourront présenter les fournisseurs et par l'analyse de dérangements fournis par d'autres

.../4

Administrations utilisatrices du même matériel, que le stock de pièces de rechange prévu dans tout marché permet effectivement de garantir une qualité de service optimale, sans pour autant entraîner d'immobilisations financières excessives,

3.1 à prévoir dans les contrats d'achats de matériels une clause relative à la formation du personnel pour la gestion et la maintenance du réseau, en exigeant du fournisseur un programme de formation et un guide pour la maintenance,

3.2 à exiger des fournisseurs des équipements de télécommunications, à tenir compte des conditions géographiques et climatiques dans la fabrication des équipements devant être installés en Afrique, et à s'engager à fournir des conditions normales de prix, de délai dans le paiement et à garantir la fourniture des pièces de rechange pendant toute la durée de vie du matériel lors de la préparation et soumission des offres,

3.3 à prévoir avec une rigueur scientifique les stocks de pièces de rechange, afin de minimiser les frais financiers tout en se prémunissant contre toute rupture de stock,

3.4 à tenir à jour des statistiques rigoureuses sur les incidents qui se produisent, afin d'affiner la gestion des stocks de pièces de rechange,

3.5 à échanger et comparer ces statistiques avec les Administrations des Etats membres utilisatrices de même matériel,

4.1 à veiller particulièrement à ce que les programmes de maintenance préventive, corrective et de qualité soient assurés de façon régulière et complète afin d'éviter la détérioration des équipements,

4.2 à porter une attention particulière à la constitution et à la maintenance des réseaux locaux, sans lesquelles une bonne qualité de service ne saurait être obtenue,

4.3 à garantir la rentabilité des investissements importants réalisés en commutation et en transmission dans le réseau PANAFTEL national et international,

5. à procéder entre pays d'une même Sous-région ou de la Région, à des échanges réguliers d'agents de maintenance et d'exploitation,

6. à procéder à des transferts de pièces de rechange entre pays membres en cas d'urgence,

7. à provoquer des réunions de coordination dès que des difficultés importantes d'exploitation présentant un caractère régional ou sous-régional apparaissent entre pays membres tant sur le plan technique que commercial, afin de trouver des solutions rapides,

8. à mettre sur pied des structures nationales de maintenance pour

a) élaborer une politique adéquate de maintenance sur la base des Avis et recommandations du CCITT et du CCIR et du plan de cinq (5) ans de l'UIT prévu dans le cadre de la Décennie des Transports et des Communications,

b) suivre la bonne exécution de ces directives,

B. Au Secrétaire général de l'UPAT

1. de proposer aux pays membres de l'CUA et de l'UPAT, l'application de mesures tendant à faciliter les procédures douanières, voire l'exonération des taxes pour le matériel de télécommunications,

2. d'étudier la possibilité de promouvoir la création :

a) de centres de maintenance nationaux et sous-régionaux,

b) d'industries locales de matériel de télécommunications,

3. d'organiser des réunions de coordination bilatérales ou multilatérales dans les Sous-régions en vue de résoudre les problèmes inhérents au développement des réseaux et à leur maintenance.

3ème Conférence africaine
des télécommunications

Monrovia, Libéria
8-19 décembre 1980

RECOMMANDATION NO. 16

FORMATION PROFESSIONNELLE

La 3ème Conférence africaine des télécommunications (Monrovia, Libéria, 8-19 décembre 1980),

considérant

a) la Résolution No. 32/160 par laquelle l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé les années 1978-1987 "Décennie des Transports et des Communications en Afrique", afin d'attirer l'attention du monde entier sur la nécessité d'un développement rapide des transports et des communications en Afrique,

b) que des télécommunications fiables et adéquates constituent un préalable essentiel au développement social et économique de l'Afrique,

c) que d'importants investissements ont été et sont toujours consentis dans le secteur des télécommunications,

d) que la formation professionnelle joue un rôle essentiel dans tous les domaines des télécommunications (gestion, planification, exploitation et maintenance),

consciente

a) de la pénurie générale de main-d'oeuvre qualifiée à tous les niveaux dans les administrations des télécommunications de l'Afrique, en sorte qu'elles ne peuvent répondre à leurs besoins qu'en recourant à des experts étrangers,

.../2

b) du coût élevé des investissements concernant la formation professionnelle, qui dépasse fréquemment les possibilités des pays africains,

notant avec reconnaissance

a) les efforts persévérants des pays d'Afrique pour assurer la formation professionnelle,

b) l'assistance fournie par les organisations internationales, régionales et sous-régionales (CEA, CEDEAO, UIT, UPAT, UAPT, PNUD, etc.) pour développer les ressources de main-d'oeuvre des administrations,

confirme son soutien

au plan d'action défini dans les propositions préliminaires de l'UIT pour la Décennie et dans le document de la CEA sur la Décennie des Transports et des Communications en Afrique (1978-1987), No. E/CN.14/726, Vol. I et II,

demande

1. à tous les gouvernements et administrations des télécommunications d'accorder dans leurs plans une priorité élevée à la formation du personnel;

2. à tous les gouvernements de fournir des crédits provenant de toutes les sources de financement, notamment des programmes nationaux du PNUD;

3. à toutes les administrations de faire un inventaire des besoins de formation, de fournir des installations de formation pour tous les niveaux à l'échelon national, sous-régional ou régional selon les besoins;

4. à toutes les administrations d'organiser une assistance par l'intermédiaire d'organismes de coopération technique bilatéraux, multilatéraux ou internationaux en effectuant des études ou enquêtes et en créant des organismes de formation professionnelle;

.../3

prie

1. le PNUD et les autres institutions de financement d'examiner favorablement les propositions d'assistance pour :

a) des études et enquêtes sur les besoins de formation;

b) la création de centres de formation, la préparation de cours etc..., et l'exploitation de centres de formation aux stades initiaux;

c) fournir des crédits pour l'octroi de bourses d'études;

2.1 l'UPAT de coordonner les efforts des pays membres pour créer des centres de formation multinationaux;

2.2 d'encourager et de faciliter l'admission des stagiaires dans d'autres établissements africains ainsi que l'échange d'instructeurs;

3. l'UIT et l'UPAT de diffuser des informations sur les cours offerts dans les différents établissements africains et autres;

4.1 l'UIT de continuer à développer les centres régionaux et mondiaux d'élaboration de cours dans le cadre du Programme CODEVTEL afin d'uniformiser la formation;

4.2 d'aider les pays, en coopération avec d'autres organisations internationales, régionales et sous-régionales, à mettre en oeuvre le plan d'action pour la Décennie déjà approuvée.

3ème Conférence africaine
des télécommunications

Monrovia, Libéria
8-19 décembre 1980

RECOMMANDATION NO. 17

PLAN D'ACHEMINEMENT - SOUS-REGION AFRIQUE CENTRALE

La 3ème Conférence africaine des télécommunications (Monrovia, Libéria, 8-19 décembre 1980),

considérant

les objectifs de l'Organisation de l'Unité Africaine définis lors de la création du réseau PANAFTEL,

se félicitant

des progrès déjà atteints dans la Sous-région pour la réalisation des artères de transmission interurbaines,

vu le rapport

sur le plan d'acheminement dans la Sous-région Afrique centrale, présenté par le Secrétariat de l'UIT,

approuve

le plan d'acheminement de la sous-région présenté dans le document PANAFTEL/CONF/80/No. 22-F,

recommande

aux administrations de la Sous-région Afrique centrale d'utiliser autant que possible les artères de transmission existantes entre les Etats de la Sous-région conformément au plan d'acheminement adopté,

invite

les administrations de la Sous-région d'indiquer dans les meilleurs délais leurs portes de sortie pour l'acheminement du trafic en provenance et à destination des autres Sous-régions en tenant compte des facilités existantes ou projetées dans un proche avenir.

3ème Conférence Africaine
des Télécommunications
Monrovia, Libéria
8 - 19 décembre 1980

CM/1139 (XXXVI)
Appendix II

RESOLUTION NO.1

DECENNIE DES TRANSPORTS ET DES COMMUNICATIONS EN AFRIQUE

3ème Conférence Africaine
des Télécommunications
Monrovia, Libéria
8 - 19 décembre 1980

CM/1139 (XXXVI)
Appendix II

RESOLUTION NO. 1
DECENNIE DES TRANSPORTS ET DES COMMUNICATIONS EN AFRIQUE

Réunie à Monrovia (Libéria) du 8 au 19 décembre 1980 pour passer en revue tous les problèmes que pose actuellement le développement et l'exploitation des réseaux nationaux ainsi que leur interconnexion pour constituer le réseau Panafricain de télécommunications en même temps que ceux qui intéressent le secteur des télécommunications dans le programme de la première phase de la Décennie des transports et des communications en Afrique, la 3ème Conférence africaine des télécommunications,

considérant

la résolution No. 32/160 adoptée en décembre 1977 par l'Assemblée Générale des Nations Unies déclarant la période 1978-1987 "Décennie des Transports et Communications en Afrique ",

ayant noté

les propositions préliminaires de l'Union Internationale des Télécommunications pour le secteur des télécommunications, et le programme de la Décennie qui englobe ces propositions,

considérant

que les télécommunications constituent aujourd'hui une infrastructure d'entraînement indispensable au développement économique et social de toute nation,

reconnaissant

que l'absence ou l'insuffisance des télécommunications constitue un sérieux handicap au développement et au fonctionnement normal de tous les secteurs d'activités d'un pays,

considérant

que l'Afrique est le continent où la densité téléphonique est la plus faible,

ayant noté

les sérieuses difficultés de fonctionnement des réseaux nationaux fournissant des prestations moins que suffisantes, souvent médiocres provoquant les critiques des usagers, en sorte que les télécommunications ne peuvent jouer leur rôle essentiel d'infrastructure devant faciliter et promouvoir le progrès socio-économique des pays,

ayant constaté

qu'en dépit des progrès certains réalisés dans la mise en service du réseau Panaftel, de nombreuses installations difficiles à implanter mais essentielles restent à faire pour les télécommunications intra-africaines,

considérant

qu'une gestion efficace est une condition essentielle pour les services offerts par toute organisation,

ayant noté

la diversité des structures plus ou moins efficaces des administrations des télécommunications africaines,

reconnaissant

qu'il est nécessaire d'évaluer et de passer en revue les politiques, procédures et structures actuelles et d'y apporter les modifications qui s'imposent,

considérant

que, pour assurer un progrès social et économique optimal, il est indispensable d'avoir un plan de développement national et des plan sectoriels, tels que ceux des télécommunications,

ayant constaté

qu'en Afrique, de nombreuses difficultés d'interconnexion et des retards dans la mise en service d'installations résultent d'une absence de planification appropriée,

considérant

que la formation professionnelle, qui devrait avoir un caractère continu, joue un rôle extrêmement important dans les télécommunications,

considérant

le plan d'action adopté par la réunion extraordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA réunis à Lagos en avril 1980,

réaffirme

1) son appui aux stratégies et au plan d'action du Programme de la Décennie des transports et des communications proposé pour le secteur des télécommunications dans le document PANAFTEL/CONF/80/No.5 de la Conférence intitulée "Décennie des transports et des communications en Afrique - Propositions préliminaires de l'UIT pour le secteur des télécommunications", et dans le document PANAFTEL/CONF/80/No.15 soumis par la CEA et décrivant le programme d'action de la Décennie,

2) sa détermination à vouloir réaliser au moins les divers objectifs énoncés dans ces documents pour la Décennie tels qu'ils figurent dans le plan d'action de Lagos,

demande aux pays membres :

1) de revoir leurs plans d'action respectifs et, en tenant compte de toutes les ressources intérieures et extérieures dont ils peuvent disposer en ce qui concerne leur personnel, la technique et les moyens financiers, de fixer eux-mêmes des objectifs réalistes correspondant au minimum à un taux de croissance de 14%,

2) de soumettre au Secrétariat de la CEA des propositions pour la révision de programme de la phase I avant la fin du mois de janvier 1981, de manière à en faciliter la présentation à la prochaine Conférence de Ministres des transports des communications, de l'information et de la planification, qui doit se tenir à Nairobi en mars 1981,

3) de créer des services de planification au sein de leurs administrations ou de développer et de renforcer ces services en vue :

i) d'élaborer et de mettre à jour un plan général à long terme portant sur les besoins en personnel et en moyens techniques et financiers,

ii) d'établir, en permanence et dans le cadre du plan à long terme, des plans d'investissement à court terme,

4) de mettre en oeuvre des principes et des méthodes de gestion appropriés en fonction des besoins dans le secteur des télécommunications, compte tenu d'une réorganisation éventuelle des services de télécommunications, qui pourraient être totalement ou partiellement séparés du secteur postal, d'une définition claire des fonctions et des responsabilités, du personnel et de sa motivation, etc..., en vue d'assurer l'efficacité du service de télécommunication,

5) d'accélérer la mise en oeuvre d'une formation professionelle spécialisée à tous les niveaux, dans des centres nationaux chaque fois que possible, complétés par des centres sous-régionaux et régionaux fonctionnant au profit de groupes de pays déterminés,

6) d'accélérer la réalisation du réseau PANAFTEL, d'en assurer le bon fonctionnement et la maintenance en fournissant les moyens logistiques indispensables, et d'accélérer l'application de tarifs et de procédures de comptabilité appropriés,

7) d'accorder au développement des télécommunications dans les zones rurales, où réside la majorité de la population, une attention particulière et soutenue,

8) d'assurer la couverture totale et efficace des pays par les services de radiodiffusion sonore et, dans la mesure du possible, par les services de télévision, en s'assurant de l'existence de possibilités réelles d'acquisition de récepteurs et de réalisation de programmes appropriés répondant aux besoins de la masse de la population,

9) de fabriquer certains éléments des équipements et des installations de télécommunication utilisables dans le pays ou dans la sous-région, en tenant dûment compte de la rentabilité économique de l'opération et des objectifs d'une autosuffisance nationale et sous-régionale des pays membres,

demande aux organisations régionales et sous-régionales africaines, en particulier à l'OUA, à la CNA, à l'UPAT, à l'UAT, à la CEDEAO, à l'Agence Panafricaine d'Information, etc...,

1) d'aider leurs pays membres à harmoniser leurs efforts nationaux de manière à atteindre les objectifs fixés dans le programme de la Décennie des transports et des communications,

2) de participer activement au Comité de coordination interinstitutions de la Décennie des transports et des communications,

3) d'encourager leurs membres respectifs à mettre en oeuvre en temps opportun, leur part dans les engagements sous-régionaux et régionaux,

4) de fonctionner comme centre d'échange d'informations en vue d'encourager la coopération technique entre leurs membres,

demande aux organisations responsables de la coopération technique, plus particulièrement au PNUD, à l'UIT et à l'UNESCO,

1) d'aider les pays membres à exécuter des études sectorielles poussées en vue de reconnaître les limites qui s'imposent au développement et de rechercher des solutions appropriées pour les surmonter,

2) d'aider à l'élaboration des projets de coopération technique en vue de les proposer au financement par le PNUD ou par d'autres sources multilatérales ou bilatérales,

3) d'exécuter les projets de la manière la plus valable et la plus efficace, en sorte que les pays membres parviennent à suffire eux-mêmes à leurs besoins,

4) d'aider les pays à assurer le financement de leurs projets de développement,

demande à la CEA, en sa qualité d'organisme directeur du programme de la Décennie des transports et des communications en Afrique,

1) de poursuivre la coordination du programme de la Décennie et de développer les efforts qu'elle déploie pour mobiliser les ressources nécessaires,

2) de reconnaître les domaines de compétence respectifs des institutions spécialisées et des organisations régionales (UIT, UNESCO, UPAT, URTNA, etc.), lorsqu'il s'agit d'identifier, d'élaborer et d'exécuter des projets et de les consulter très étroitement et très largement,

3) de surveiller l'avancement de la réalisation du programme de la Décennie et de continuer à fournir aux pays membres des informations pertinentes en temps utile,

demande aux institutions de financement multilatérales, et plus particulièrement au PNUD, à la BIRD, à la BAD, à la BADEA et à la CEE, ainsi qu'aux établissements de financement bilatéraux,

1) de tenir compte des objectifs collectifs inscrits dans le programme de la Décennie lorsqu'ils procèdent à l'évaluation des programmes de développement nationaux et sous-régionaux en vue de conserver l'équilibre approprié,

2) de fournir, en vue de porter à leur maximum les avantages que peuvent en attendre les pays membres, des moyens financiers suffisants appuyés sur une assistance appropriée visant au développement d'un cadre institutionnel,

3) d'encourager l'établissement de méthodes de gestion efficaces et d'y contribuer,

demande aux membres du Comité de coordination interinstitutions de consulter les pays membres,

1) pour réviser et mettre à jour les projets inscrits au programme de la phase I de la Décennie et de soumettre leurs conclusions à la prochaine réunion des experts gouvernementaux, qui doit se tenir à Nairobi en mars 1981,

2) d'entreprendre la préparation du programme de la phase II de la Décennie.

RESOLUTION NO. 2

La 3ème Conférence africaine des télécommunications, (Monrovia, Libéria, 8 - 19 décembre 1980),

considérant

a) la Convention de l'Union Panafricaine des Télécommunications, UPAT, Institution spécialisée de l'OUA (Addis Abéba, décembre 1977),

b) les résolutions pertinentes du Conseil d'Administration de l'Union,

c) la résolution CM/Res.813 (XXXV) adoptée par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA à Freetown (Sierra Leone) en juillet 1980,

d) les importantes tâches courantes, ainsi que le programme de travail du Secrétariat Général tel que fixé par la Conférence dans le cadre de la Décennie comme en prévision de l'Année mondiale des télécommunications en Afrique et de la Conférence des plénipotentiaires de l'UIT,

e) l'importance et l'urgence de ce programme d'action du Secrétariat Général de l'Union,

invite

les administrations de tous les Etats membres de l'Union à mettre tout en oeuvre pour que les Etats s'acquittent dans les meilleurs délais possibles :

a) du paiement de leurs contributions au budget des exercices 1978/1979, 1979/1980 et 1980/1981 de l'Union pour permettre un fonctionnement plus efficient du Secrétariat Général;

b) de la ratification de la Convention de l'Union;

lance un appel

aux Etats membres de l'OUA non encore membres de l'UPAT pour qu'ils adhèrent à la Convention de l'Union.

3ème Conférence africaine
des télécommunications
Monrovia, Libéria
8 - 19 décembre 1980

RESOLUTION NO. 3

FINANCEMENT DU RESEAU PANAFTEL DANS LA SOUS-REGION AFRIQUE CENTRALE

La 3ème Conférence africaine des télécommunications (Monrovia, Libéria, 8 - 19 décembre 1980),

considérant

a) l'impérieuse nécessité d'assurer l'intégration des réseaux de télécommunications entre les Etats de la Sous-région de l'Afrique centrale,

b) les efforts fournis par les Etats de la Sous-région dans le développement des réseaux de télécommunications de leur pays respectif,

c) que plusieurs maillons du réseau PANAFTEL de certains pays de la Sous-région ne bénéficient jusqu'alors d'aucune source de financement,

d) que la réalisation de ces maillons est indispensable pour le fonctionnement et l'exploitation du réseau PANAFTEL en général et dans la Sous-région en particulier,

demande

au Comité de coordination PANAFTEL et aux institutions financières régionales et internationales de tout mettre en oeuvre pour assurer le financement des portions restantes du PANAFTEL dans la Sous-région.

ORGANIZATION OF AFRICAN UNITY
ARCHIVES
REFERENCE
ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository **http://archives.au.int**

Organs Council of Ministers & Executive Council Collection

1981-06

Report of the Secretary-General on the Third African Telecommunications Conference

Organization of African Unity

Organization of African Unity

https://archives.au.int/handle/123456789/10144

Downloaded from African Union Common Repository